

Article

« Histoire de la famille et histoire des mentalités »

Jean-Louis Flandrin

Historical Papers / Communications historiques, vol. 18, n° 1, 1983, p. 136-149.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/030903ar>

DOI: 10.7202/030903ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Histoire de la famille et histoire des mentalités

JEAN-LOUIS FLANDRIN

Les rapports entre histoire de la famille et histoire des mentalités m'intéressent tout particulièrement, mais je déborderais quelque peu le cadre de ce sujet. Car il ne me semble pas que la recherche, en France, ait fait de grands progrès au carrefour de ces deux pistes. Je crois donc préférable d'examiner les différents aspects de l'histoire de la famille avant d'en venir précisément à ses rapports avec l'histoire des mentalités. D'autant que les historiens français spécialistes de la famille contribuent généralement au progrès d'une histoire des mentalités tout en s'intéressant à d'autres aspects de l'histoire de la famille, et, en quelque sorte, sans s'en apercevoir. Quant aux spécialistes de l'histoire des mentalités, rares sont ceux qui ont travaillé sur l'histoire de la famille.

Pour ma part, d'ailleurs, je crois important que l'histoire des mentalités, dans le domaine de la famille, reste en contact étroit avec la démographie historique, l'ethnologie, l'histoire du droit et de la criminalité, la sociologie historique à la manière de Peter Laslett, etc.

Je vais donc examiner successivement les divers problèmes que se sont posés les historiens de la famille, et voir quelles solutions ils ont reçu en l'état des recherches, en espérant que ce plan d'exposition ne lassera pas trop mes auditeurs.

1. TAILLE ET STRUCTURE DU GROUPE DOMESTIQUE

À la suite des recherches de Peter Laslett et d'historiens de divers pays, il est désormais clair que la famille conjugale, dite aussi "nucléaire", a existé bien avant l'époque de l'industrialisation, et qu'elle a même été dominante dans le Nord-Ouest de l'Europe: Angleterre, Pays-Bas, moitié Nord de la France, etc. Mais il est clair aussi que d'autres types de familles ont constitué la norme dans d'autres régions: la famille souche dans la région pyrénéenne ou la Haute Provence; et des familles encore plus complexes dans le Massif Central et son pourtour. Il reste à préciser la carte des structures familiales dominantes, et à comprendre mieux ce qui l'explique.

Il est déjà clair également qu'il y a — du moins en France — un lien entre structure familiale et coutume d'héritage. C'est dans les régions qui pratiquaient le partage égal entre héritiers que l'on trouve une domination nette de la structure nucléaire; dans les régions où l'on transmettait le patrimoine à un seul héritier que la famille souche est de règle; et dans des régions intermédiaires du point de vue des règles d'héritage, que se sont multipliés des frêches et des groupes domestiques à plus de deux couples. Il n'y a pas, me semble-t-il, de contestations sur cette corrélation, du moins dans ses grandes lignes; mais il resterait à préciser si, dans les régions méridionales où la règle du partage entre héritiers existait, la petite famille

HISTOIRE DE LA FAMILLE

conjugale était dominante, et si les quelques petites régions de la France du Nord où le patrimoine était légué à un seul héritier ont bien connu la famille souche¹.

Au reste, d'autres corrélations doivent être étudiées: corrélation avec le type d'appropriation et de mise en valeur du sol, que Lutz Berkner et Franklin Mendels ont mis en évidence dans divers articles; corrélation avec la taille des exploitations agricoles et des maisonnées, étudiée avec des résultats opposés par J.C. Peyronnet dans le Limousin et par Agnès Fine-Souriac dans la région pyrénéenne.

Non seulement les premières conclusions de Peter Laslett et du Groupe de Cambridge ont donc été fortement nuancées et complétées, mais on travaille aujourd'hui sur d'autres documents qu'eux, et d'une manière bien différente: au lieu d'être fasciné par des statistiques tirées de recensements maison par maison, on emploie — à l'exemple de Lutz Berkner et d'Alain Collomp — des contrats de mariage et des testaments, qui nécessitent un travail beaucoup plus long, mais permettent de saisir immédiatement la corrélation entre structure familiale, taille de la maisonnée, données économiques et coutumes d'héritage. Avec cette approche nouvelle, on peut comprendre les problèmes qui se posaient à chacune des familles étudiées: pourquoi tel individu quittait la maison et pourquoi tel autre y restait; pourquoi tel se mariait, tard ou tôt, et pourquoi tel autre restait célibataire; dans quelles conditions une fille héritait dans telle région, alors que dans telle autre c'est un de ses frères qui aurait reçu l'héritage. Ainsi il s'avère qu'en Haute Provence une fille n'héritait que s'il n'y avait aucun fils vivant pour succéder aux parents, tandis qu'en Gévaudan une fille était très souvent préférée à ses frères vivants, ou qu'en pays Basque elle était de droit l'héritière si elle était l'aînée des enfants.

Je signale d'ailleurs que l'on peut aussi étudier la structure des ménages et les cycles familiaux à partir des registres paroissiaux dans des régions comme le pays Basque où les curés, chaque fois qu'ils nommaient un individu, indiquaient son statut dans la maison qu'il habitait: maître, maîtresse, héritier, "fils" ou "fille" (c'est-à-dire cadet ou cadette), serviteur, etc. Une de mes étudiantes, Claude Liberman, a ainsi pu reconstituer l'état des maisons à la fin du XVII^e siècle, dans le village d'Urrugne, et il est dommage que son étude, achevée en 1976, n'ait jamais été publiée.

Pour conclure, je dirai qu'à la première génération des recherches sur ce sujet, utilisant les recensements maison par maison, en a succédé une seconde, qui avance beaucoup plus lentement, et dans un cadre beaucoup plus étroit, mais qui parvient à des résultats bien plus riches et plus sûrs.

1. Si la famille souche était de règle en Haute Provence, elle ne semble pas l'avoir été en Basse Provence où dominait la coutume du partage des héritages. Dans la France septentrionale, le Ponthieu, où le droit d'aînesse était de règle pour les roturiers comme pour les nobles, n'a pas encore fait l'objet de recherches sur les structures familiales.

2. LES LIENS DE LA PARENTÉ

Ils ont fait l'objet d'un colloque déjà ancien (en 1973) au Collège de France, organisé par Georges Duby et Jacques Le Goff. Ce colloque avait surtout réuni des historiens médiévistes et des ethnologues. Je ne sais si depuis lors les recherches se sont développées sur ce sujet, que j'ai pour ma part abordé dans *Familles*, mais trop rapidement; et il est regrettable que, pour la période moderne et contemporaine, il n'ait pas suscité en France de nouvelles recherches alors qu'il en a suscité dans d'autres pays, comme en témoignent plusieurs articles du *Journal of Family History*.

3. PARENTÉ ET ALLIANCE

En revanche, les ethnologues français et les historiens qui se tiennent en contact étroit avec eux, comme Alain Collomp, André Burguière et Christiane Klapisch, ont beaucoup travaillé sur le thème "Parenté et alliance".

En France — comme dans la plupart des autres pays chrétiens, je pense — l'alliance avec un type déterminé de cousins n'était pas obligatoire ni même favorisée comme elle l'est chez quantité de peuples "primitifs" auxquels les ethnologues s'intéressent plus particulièrement. Bien au contraire: la parenté d'une part, et d'autre part l'affinité (qu'un précédent mariage faisait contracter avec la famille du conjoint) empêchaient ou gênaient le mariage. Les ethnologues qui travaillent sur les paysans français ont dû se rendre à l'évidence, au cours des dix dernières années. Bien sûr, il existait des mariages consanguins qui s'expliquent souvent par des considérations économiques et sociales ainsi que l'a montré Alain Collomp dans son bel article de 1977². Mais, plus récemment, un ethnologue qui travaille comme un historien sur les XVII^e et XVIII^e siècles, Pierre Lamaison, a apporté de nouvelles idées: l'une des conclusions de son étude sur les paysans du Gévaudan³ est que, bien loin de rechercher les mariages consanguins, on les évitait: non pas seulement en raison des interdits de l'Eglise, mais pour maintenir les "ostals", c'est-à-dire les maisons. Lorsque deux parents s'épousaient, constate-t-il, ce ne pouvait être que des déshérités. On ne sait encore à quelles régions de France s'appliquait ce "système de l'échange généralisé", mais il paraît lié à la coutume de l'héritier unique du patrimoine.

Sur tous ces problèmes, je signale le récent livre de Pierre Lamaison et Elisabeth Claverie sur la famille en Gévaudan et la thèse d'Alain Collomp sur la famille en Haute Provence, qui est paru en septembre 1983 aux Presses Universitaires de France.

4. LA FORMATION DU COUPLE

Cette question n'a pas donné lieu à des publications importantes ces dernières

2. Alain Collomp, "Alliance et filiation en haute Provence au XVIII^e siècle", *Annales E.S.C.*, 32 (1977), n°3, pp. 445-7.

3. Pierre Lamaison, "Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté: Ribennes en Gévaudan (1650-1830)", *Annales E.S.C.*, 34 (1979), n°4, pp. 721-43.

HISTOIRE DE LA FAMILLE

années, mais Jean-Marie Gouesse, qui travaille depuis une quinzaine d'années sur le mariage en Basse Normandie, devrait terminer sa thèse dans un an ou deux⁴.

En l'état actuel des connaissances, cependant, un certain nombre de choses me paraissent claires. 1° Dans toutes les régions de France et tous les milieux sociaux, le mariage de raison semble avoir constitué à la fois l'idéal et la pratique la plus ordinaire.

2° Ce mariage de raison était une affaire de famille, mais pas au même degré dans les diverses régions et les divers milieux sociaux. Il l'était surtout dans l'aristocratie et chez les possédants, grands ou petits. Parmi les paysans, il l'était particulièrement dans les régions du midi où le patrimoine foncier était transmis à un héritier unique. Dans ces régions, en effet, il semble que les stratégies matrimoniales des paysans aient été aussi sophistiquées que celles des aristocrates ou des souverains. Dans les régions de partage égal entre héritiers, par exemple en Normandie, il semble au contraire que les futurs aient eu beaucoup plus de liberté et d'initiative surtout lorsqu'ils étaient pauvres. Mais tout cela reste à préciser par le moyen d'études régionales plus nombreuses.

3° A toutes les époques, d'autre part, la tentation du mariage d'amour a existé, et certains amoureux ont réussi à s'épouser avec ou sans la bénédiction de leurs parents. J'ai montré, à propos des "créantilles troyennes" comment le contexte légal et mental en la matière s'était transformé entre la première moitié du XVI^e siècle et la seconde moitié du XVII^e; et combien il est difficile de savoir si ces transformations ont été plutôt favorables au mariage d'amour ou plutôt défavorables. Il faudrait évidemment poursuivre les recherches sur ce sujet, mais je vois mal comment on pourra répondre à cette question.

Il est vrai qu'au XVIII^e siècle l'idéal du mariage d'amour commence à concurrencer l'idéal du mariage de raison, du moins dans les élites sociales. Vrai aussi que dans les milieux populaires il semble que de plus en plus de filles se soient "abandonnées" contre promesses de mariage, ce qui aboutit à la fois à une hausse très sensible des conceptions pré-nuptiales (et, malheureusement pour elles, à une hausse encore plus forte des naissances illégitimes, qui marquaient l'échec de leur stratégie matrimoniale). En outre, plusieurs études suggèrent une croissance des mariages inégaux, donc un affaiblissement du mariage de raison pour l'un des mariés au moins.

5. LE MARIAGE CHRÉTIEN

L'événement majeur, dans l'historiographie du mariage au cours des dernières années, est la publication par Georges Duby de son livre sur le mariage féodal intitulé

4. A signaler, pourtant, deux articles récents de Jean-Marie Gouesse: "L'endogamie familiale dans l'Europe catholique au XVIII^e siècle", in *Mélanges de l'Ecole Française de Rome, Moyen Age, Temps Modernes*, 89 (1977), pp. 95-116; et "Epouser deux soeurs", in *Recueil d'Etudes offert en hommage au doyen Michel de Bouard, Annales de Normandie*, numéro spécial, Caen 1982.

HISTORICAL PAPERS 1983 COMMUNICATIONS HISTORIQUES

Le chevalier, la femme et le prêtre. Par sa seule existence, il témoigne d'abord de l'élargissement dans le temps des recherches sur la famille, qui ont été pendant longtemps surtout le fait des historiens des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. D'autre part, pour les XI^e et XII^e siècles qui sont avares de documents mais que Duby connaît parfaitement, il réussit à faire apparaître et la doctrine et la réalité du mariage chevaleresque. Il nous montre comment, en quelques décennies, tout a basculé, pour des raisons à la fois religieuses et économiques. Au début du XI^e siècle, le mariage est une institution profane et très instable. Les interdits de parenté que l'Eglise a multipliés, contribuent d'ailleurs fortement à cette instabilité. J'avais déjà évoqué la chose dans *Familles*, à partir de l'histoire des empêchements de parenté, mais Duby nous la montre concrètement, par une série d'histoires exemplaires. Et il nous explique pourquoi, finalement, il y a eu convergence entre les seigneurs laïcs et l'Eglise pour stabiliser et sacramentaliser le mariage.

Sans connaître la société de cette époque assez bien pour pouvoir soutenir un débat, je ferai cependant quelques réserves sur certaines thèses de Duby. 1^o Tout, dit-il, s'est joué en quelques décennies. Mais n'est-ce pas une illusion venant de ce qu'il commence son étude à une époque où le mariage est en crise parce que d'une part les interdits de parenté connaissent leur extension maximale et que d'autre part l'Etat est en pleine décomposition? Car depuis des siècles l'Eglise a produit des textes sur le mariage; elle s'en est préoccupé presque autant que du célibat monacal; si elle n'a pas encore rendu le mariage aussi indissoluble que par la suite, et si elle n'en a pas encore fait le sacrement qu'il va être à partir du XII^e siècle, elle a déjà abondamment réglementé les conditions de possibilité du mariage (par les interdits de parenté, justement); les rites profanes et sacrés qui consacrent l'union des époux (voyez le gros livre que K. Ritzler a écrit sur le rituel du mariage dans les Eglises chrétiennes du 1^{er} au XI^e siècle); et enfin la conduite par laquelle les époux devaient se distinguer des concubins. Sur ce dernier point, voyez *Un temps pour embrasser* que je viens de publier aux éditions du Seuil. Il me semble donc que Duby exagère la soudaineté de la transformation qui a eu lieu aux XI^e-XII^e siècles.

2^o Il a, me semble-t-il, des formules trop brutales sur la doctrine de certains Pères de l'Eglise (pp. 31 et 32). Ainsi quand, résumant la pensée de S. Jérôme, il écrit: "En soi le mariage est un mal"; "Forcément fornicateur, le mari. . ."; ou quand il conclut sur celle de Grégoire le Grand en disant "Epouser est une faute". Ces trois propositions ont été reconnues hérétiques dès le II^e siècle, et aucun de ces deux auteurs ne les a jamais faites siennes.

3^o Duby insiste à plusieurs reprises sur "la terreur secrète que les épouses inspiraient à leur mari". "Imaginons, dit-il, le chevalier du XI^e siècle tremblant, soupçonneux, auprès de cette Eve qui chaque soir le rejoint dans son lit, dont il n'est pas sûr d'assouvir l'insatiable convoitise, qui le trompe sûrement, et peut-être cette nuit-même, l'étouffera sous la couette pendant son sommeil". Je ne vois pas sur quoi reposent de telles affirmations. Pour moi, c'est du roman.

6. LA SEXUALITÉ CONJUGALE

Je ne parlerai que de la sexualité conjugale, car il est difficile, dans le cadre de ce bilan des études sur l'histoire de la famille, de prendre en compte tout ce qu'on a écrit sur la sexualité. Mais on aura un aperçu intéressant de ce qui se fait actuellement dans ce domaine, en lisant le n°35 de *Communication* consacré aux "Sexualités occidentales". J'ajoute que le journal *L'Histoire* doit lui aussi sortir un numéro spécial sur ce sujet, en janvier 1984.

Les études que j'ai personnellement consacrées à la sexualité conjugale se fondent principalement sur des documents ecclésiastiques, et cela pose un problème. Non pas tant parce que la plupart de ces documents sont normatifs et qu'il est bien difficile de savoir dans quelle mesure les conjoints respectaient leurs prescriptions, mais surtout parce que les ecclésiastiques qui écrivaient ces textes n'avaient aucune expérience directe du mariage, et qu'on voit mal dans quelle mesure leur vision de la sexualité conjugale coïncidait avec celle des époux de différents groupes sociaux à différentes époques.

J'ai posé ce problème dans l'un des articles du numéro spécial de *Communication*, et c'est aussi pour contribuer à sa solution que j'ai entrepris d'étudier les temps de continence. Mon intention est, en effet, de chercher à comparer ce qu'ont dit à ce sujet la littérature ecclésiastique et la littérature profane, la culture savante (médecine, droit, etc.) et la culture populaire, et de confronter le tout avec les mouvements (mensuels et hebdomadaires) des mariages et des conceptions. Malheureusement, ce travail n'est pas achevé, et je ne vois pas encore clairement dans quelle mesure les fidèles ont eu sur ce sujet, une vision des choses et une pratique conforme aux prescriptions de l'Eglise.

7. LES SENTIMENTS DANS LES RELATIONS ENTRE MEMBRES DE LA FAMILLE

Bien plus que les problèmes dont il a été question jusqu'ici, celui-ci, qui concerne à la fois l'histoire de la famille et l'histoire des mentalités, a donné lieu à des polémiques que j'estime stériles, à des malentendus persistants et à des dialogues de sourds.

D'abord parce qu'il y a des historiens qui refusent toute histoire des sentiments, convaincus qu'ils sont que les sentiments humains sont les mêmes chez tous les peuples et qu'ils n'ont pas changé depuis trois millions d'années. J'ai entendu l'un des plus grands historiens français le proclamer avec force, lors d'une soutenance de thèse, sous les applaudissements de ses collègues.

D'un autre côté, il y a les historiens pressés et inconscients de l'épaisseur de ces trois millions d'années d'histoire humaine, qui, se représentant les XVI^e et XVII^e siècles comme une sorte d'âge des cavernes, croient pouvoir affirmer que l'amour conjugal et l'amour maternel ne sont nés que vers 1750. C'est le cas de Shorter.

Encore sa thèse vaut-elle mieux que celle de Lloyd de Mause qui fait naître l'amour des parents pour leurs enfants vers le milieu du XX^e siècle. Et puis il y a des philosophes qui, prenant le contre pied d'un naturalisme vulgaire, affirment qu'il n'y a rien de naturel dans ces amours mais qu'ils sont purement et simplement, quand ils existent, le produit d'une culture. Ainsi Elisabeth Badinter, auteur d'un best-seller sur l'amour maternel.

Pour moi, je crois que les cultures forment les sentiments avec un matériau qu'elles trouvent dans la nature. Et je ne puis oublier que, dans l'espèce humaine comme dans une infinité d'espèces animales, les enfants ne sauraient survivre sans un minimum d'amour — ou instinct — maternel. Autrement dit, que la simple survie des sociétés jusqu'à nos jours implique l'existence d'un sentiment de cette sorte dans toutes les cultures.

Les historiens qui prétendent dater l'apparition d'un sentiment, en histoire, font comme s'il n'existait qu'une variété de ce sentiment: celle qui s'épanouit dans notre culture. Il est alors relativement facile de ne pas le trouver dans une autre. Il me semble que c'est ce qu'a fait Philippe Ariès avec "le sentiment de l'enfance", qui n'est que *notre* sentiment de l'enfance.

En fait, chaque culture a ses propres concepts, irréductibles à ceux d'autres cultures, et des attitudes différentes envers les sentiments qui nous intéressent ici. De sorte que, pour avoir une chance de trouver en quoi un sentiment a pu changer d'une époque à une autre, il faut d'abord comparer les images que ces deux époques se sont faites du sentiment en question et les attitudes qu'elles ont eu envers lui.

Dans cette perspective, on pourra par exemple remarquer que — avant le XIX^e siècle, et sauf exceptions rarissimes — il n'est jamais question de l'amour dans les débats théologiques relatifs aux relations sexuelles des conjoints, sinon de manière péjorative, quand on disait: "adultère est l'amoureux trop ardent de sa femme". Autrement dit, une certaine sorte d'amour existait sans doute chez certains des hommes et des femmes qui s'unissaient charnellement, mais la doctrine catholique ne le favorisait pas avant les XIX^e-XX^e siècles, et il serait logique que cela ait eu une certaine influence sur la réalité des comportements. D'un autre côté, la notion d'amour conjugal n'était pas absente de cette culture: les mêmes théologiens en parlaient favorablement en d'autres chapitres de leurs traités. Mais de son absence au chapitre du commerce sexuel on peut conclure non seulement à un changement d'attitude de l'Eglise envers la sexualité, mais à une transformation de sa notion d'amour "conjugal": sous le même mot il y avait un contenu sémantique différent.

Une autre démarche est d'analyser la manière dont un individu de l'époque étudiée exprime ou manifeste ses sentiments dans telle ou telle circonstance. L'analyser dans l'intention non pas de trouver ce qui est semblable mais ce qui diffère d'avec ce que nous aurions dit ou fait à sa place. Puis de chercher à relier ces

HISTOIRE DE LA FAMILLE

différences de comportements avec des différences du système des valeurs. On verra un très bon exemple de cette démarche dans la communication d'Elizabeth Cohen⁵.

Il me semble qu'en France nous avons beaucoup moins adopté cette seconde approche que les historiens anglais ou américains. Peut-être est-ce en partie parce que nous n'avons pas leurs excellents journaux intimes, et que nos livres de raison et mémoires ne sauraient les remplacer. Mais cette explication est insuffisante. Nous aurions pu utiliser d'autres documents comme les correspondances. Et je suis frappé — pour revenir encore à la communication d'Elizabeth Cohen — de ce qu'une historienne formée aux méthodes américaines a su tirer des documents dont nous disposons en France.

Autre différence: nous avons peut-être plus que les historiens anglais et américains essayé de nous appuyer sur la démographie historique, dont on a voulu qu'elle témoigne de l'amour conjugal — ou préconjugal — et de l'amour maternel. Et moi le premier. Or il y avait là quelque chose d'utopique tant que nous ne pouvions appréhender l'évolution des idées que pour ce qui concerne une assez mince élite sociale, alors que la démographie de ces élites n'a jamais été vraiment étudiée.

Pour atteindre la mentalité d'autres couches sociales, on a depuis une quinzaine d'années beaucoup utilisé des documents ressortissant tous plus ou moins aux archives judiciaires: déclarations de grossesse, enquêtes pour dispenses de parenté en vue du mariage, procès en rupture de promesses de mariage, procès en séparation de corps, carnets des commissaires de police, demandes d'enfermement par lettres de cachet, et archives criminelles de diverses sortes de tribunaux. Il est vrai que l'on touche ainsi toutes sortes de milieux sociaux et géographiques. Mais ces documents qu'on a utilisés de plus en plus ces dernières années, ont deux inconvénients: premièrement, il est rare qu'ils permettent d'entendre les propres paroles des individus qui déposaient, car elles étaient généralement mises en forme par un greffier ou un écrivain public; deuxièmement, ces documents, et particulièrement les archives criminelles, semblent gommer les bons sentiments et mettre en valeur les mauvais. Cela m'a particulièrement frappé dans un ouvrage récent, *L'impossible mariage, violence et parenté en Gévaudan, 17^e, 18^e, 19^e siècles* d'Elisabeth Claverie et Pierre Lamaison. Je ne mets pas en doute qu'il y ait eu beaucoup de violence dans cette région du Gévaudan, et que ces paysans, qui tâchaient de subsister sur un sol ingrat, étaient particulièrement durs. Mais je suis persuadé que les auteurs d'une part, les documents d'autre part, ont masqué le peu de bons sentiments qu'il pouvait y avoir dans cette société.

Finalement, comme, en ce domaine de l'histoire des sentiments, il est à peu près impossible de trouver un seul résultat sur lequel tous les chercheurs soient d'accord, je ne puis vous dire que ce que je considère personnellement comme l'acquis de ces recherches.

5. Elizabeth S. Cohen, "Fond Fathers, Devoted Daughters?: Family Sentiment in Seventeenth-Century France", communication présentée à la Conférence de la Société historique du Canada, Vancouver, 1983.

1° *L'amour conjugal*. Il est incontestable — sinon incontesté — qu'aussi haut qu'on remonte dans le temps, on trouve des époux qui ont été amoureux l'un de l'autre, et que leur amour, surtout en début de mariage, devait comporter une forte composante d'attrait sexuel. Mais le problème est surtout de savoir si un tel amour était favorisé par la société, si elle poussait les époux à le cultiver, ou si, au contraire, elle s'en méfiait, voire même le condamnait, gênant ainsi son épanouissement.

Or il est clair que la morale chrétienne — ou plutôt catholique — s'en est méfié avant les XIX^e-XX^e siècles, et qu'elle a refusé de lui faire place dans son modèle de conduite relatif à l'union charnelle des époux. J'en conclus que ou bien nombre d'époux ont suivi les prescriptions des anciens moralistes ecclésiastiques sur ce point et ont fait de leur union charnelle autre chose que la manifestation de leur amour; ou bien ils ont vécu leur vie conjugale sans se soucier des préceptes de l'Eglise, suivant leurs pulsions ou d'autres modèles de conduite que ceux que leur offraient les ecclésiastiques. Et, bien sûr, je vais un peu plus loin que cette alternative. Je pense qu'ils ont en général suivi partiellement leurs pulsions et partiellement les morales religieuses ou laïques de leur temps. C'est-à-dire qu'en définitive beaucoup d'entre eux ont dû aimer leurs conjoints avec une certaine réserve, d'autant que les modèles de conduite laïcs sur ce point paraissent avoir largement coïncidé avec les modèles religieux. Et pas seulement jusqu'à la mi-XVIII^e siècle, comme l'imagine Shorter, mais bien plus tard, puisque notre société occidentale, en cette fin du XX^e siècle, continue à se plaindre de l'influence de l'ancienne morale sur notre comportement amoureux.

Il resterait, bien sûr, à préciser la chronologie de cette intégration des interdits et celle de la "libération sexuelle", si je puis employer, pour faire bref, cette expression qui ne me convient qu'à moitié. Et il faudrait le faire classe par classe sociale et région par région. Car il n'est pas impossible du tout qu'au moment où telle classe sociale — l'aristocratie par exemple — se libérait du carcan de la morale chrétienne, d'autres classes, par exemple les paysans, s'y soient soumis davantage qu'auparavant. Il n'est pas impossible non plus qu'il y ait eu dans cette histoire des phases de "libération" par rapport aux interdits moraux et des phases de moralisation: ainsi avons-nous l'image d'une morale bourgeoise plus sévère au XIX^e siècle qu'au XVIII^e. Mais ce ne sont pour l'instant que des impressions littéraires, peut-être fausses, qui ne se fondent pas sur des recherches historiques précises. Il me semble que tout reste à faire dans ce domaine; que nous n'avons aucune donnée sûre à quoi nous accrocher, les données démographiques, que l'on a beaucoup commentées, pouvant s'interpréter de toutes sortes de façons. A cause de ces données, d'ailleurs, l'histoire des sentiments a dérivé vers une histoire de la liberté sexuelle. Or, si le désir sexuel nourrit l'amour conjugal, il ne se confond pas avec lui. Et nous savons très peu de choses sur l'amitié, la tendresse, les bonnes relations que les époux pouvaient entretenir l'un avec l'autre, la discorde ayant laissé plus de traces que la concorde.

Néanmoins, compte tenu de ce que les époux se choisissaient moins librement qu'aujourd'hui, que les considérations économiques, même lorsqu'ils étaient libres de choisir, semblent généralement l'avoir emporté, dans leur choix, sur les considérations

HISTOIRE DE LA FAMILLE

sentimentales, et qu'une fois mariés les structures économiques autant que la morale les poussaient à être des associés responsables d'une entreprise économique et démographique plutôt que des amoureux, nous avons tendance à penser que la mésentente devait être plus habituelle qu'aujourd'hui. Mais est-ce si sûr? N'est-ce pas surtout les espérances sentimentales et sexuelles excessives que l'on met dans un mariage qui le rendent invivable? Et les anciens "mariages de raison" n'étaient-ils pas aussi valables que nos mariages d'amour qui ne peuvent se terminer qu'en divorce dès que l'amour s'éteint. Malgré tous les coups, toutes les plaintes, tout le malheur que révèle l'historiographie récente de la famille — en particulier *Le désordre des familles*, d'Arlette Farge et Michel Foucault — je me garderai donc de conclure sur le bonheur ou le malheur des époux d'autrefois. Je soulignerai plutôt — quoique cela n'ait rien d'original — que les sentiments tenaient dans les familles d'autrefois une place beaucoup moins centrale que dans celles d'aujourd'hui. C'est encore plus vrai, me semble-t-il, dans la France catholique que dans l'Angleterre puritaine ou dans ses colonies d'Amérique, car le puritanisme se caractérise bien moins par une méfiance envers la sexualité que par son effort pour mettre l'entente des époux — entente sur le plan sexuel, sur le plan économique et sur le plan spirituel — au centre de l'institution familiale.

2° *L'histoire de l'amour maternel* a donné lieu en France à des polémiques encore plus vives que l'histoire de l'amour conjugal, et doit donc être abordé avec autant ou plus de précautions.

La distinction que l'on peut faire entre désir et amour lorsqu'il s'agit des conjoints n'a pas d'équivalents lorsqu'il s'agit de la relation de la mère et de son enfant, la notion d'instinct maternel n'ayant pas grand sens chez l'être humain. J'ai déjà dit que je n'acceptais pas les thèses de Shorter et d'Elisabeth Badinter sur la naissance de l'amour maternel au XVIII^e siècle. Il me paraît même inconcevable qu'il soit apparu à une époque quelconque de l'histoire humaine. Je ne dis pas cela pour opposer l'espèce humaine aux autres espèces animales: à mon avis c'est à un autre moment de l'histoire des espèces, bien avant l'apparition de l'homme, que l'amour — ou instinct — maternel est apparu. Cet amour ou instinct maternel, chez l'homme comme chez beaucoup d'animaux, peut ne pas se manifester, ou apparaître à contre-temps, en raison de circonstances difficiles à cerner. De même que les lapines ou les chiennes ou toutes sortes d'autres femelles tuent et dévorent parfois leurs petits nouvellement nés, de même, il est des femmes qui ne ressentent pas d'amour pour leurs enfants, et, dans des contextes psychologiques variés mais généralement pénibles, il en est aussi qui tuent les leurs.

L'une des premières remarques qu'il me semble important de faire sur la conduite maternelle dans l'ancienne société française, c'est que l'insistance sur la faute sexuelle des filles ou femmes qui accouchaient hors mariage incitait beaucoup d'entre elles à cacher leur grossesse, à accoucher clandestinement, et à tuer leur enfant. Les recherches récentes sur la criminalité paraissent sur ce point confirmer l'hypothèse que j'avais faite dans un article paru en 1973 dans les *Annales de Démographie Historique*; dans sa communication au petit colloque sur "Le crime familial", qui s'est tenu à

Paris à la Maison des Sciences de l'Homme en mai 1980, Nicole Castan nous apprend par exemple que l'infanticide qui représentait 22 pour cent des crimes familiaux parmi les affaires traitées par le Parlement de Paris entre 1700 et 1750, n'en représente plus que 11 pour cent entre 1750 et 1790, en raison de la "meilleure organisation des institutions de charité", dit-elle, c'est-à-dire, je suppose, le développement des hospices d'enfants trouvés et le système du tour qui permet de déposer l'enfant sans se faire voir. Malgré ce progrès, les infanticides sont restés nombreux tout au long du XIX^e siècle, parce que, semble-t-il, la morale bourgeoise est restée intraitable sur la chasteté des filles, alors que le droit bourgeois se montrait beaucoup plus laxiste que le droit monarchique sur le respect de la vie des bâtards nouveaux-nés.

Seconde remarque: l'amour maternel, dans l'ancienne société, s'est accommodé de l'envoi des enfants en nourrice, pratique qui non seulement séparait la mère de son enfant et la privait de ce commerce charnel qu'est l'allaitement au sein, mais doublait les risques de mort pour l'enfant, ainsi que l'a montré Jean-Pierre Bardet dans sa contribution à *l'Hommage à Marcel Reinhard*, en 1973. Peut-être cette évolution statistique échappait-elle aux parents. Mais depuis l'antiquité, les médecins, puis les moralistes chrétiens avaient généralement condamné la mise en nourrice comme préjudiciable à la santé de l'enfant et à son éducation. Comme j'ai été l'un des premiers à souligner cette déficience du comportement maternel, j'ai à coeur de nuancer les jugements très sévères qui ont été portés sur lui par plusieurs des études postérieures. La mise en nourrice n'est pas assimilable à un abandon pur et simple, car elle entraînait des sacrifices financiers très lourds pour les parents des milieux populaires.

Peut-être dois-je aussi nuancer certaines idées que j'ai lancées sur les progrès de l'amour maternel entre le XVII^e et la fin du XIX^e siècle: car encore au début du XX^e siècle, beaucoup de familles bourgeoises confiaient leurs enfants à des nourrices mercenaires. Et il n'est pas évident du tout que le recul de la mortalité infantile en ses débuts — c'est-à-dire dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et la première moitié du XIX^e — soit essentiellement un effet du progrès de l'amour maternel qui se serait manifesté, ai-je soutenu, par les progrès de l'allaitement maternel et le recours consécutif au contrôle des naissances.

En effet, la thèse récente de Jean-Pierre Bardet montre que le contrôle des naissances, à Rouen, au XVIII^e siècle, n'a pas eu pour effet d'espacer les intervalles intergénéraliques, comme je l'avais conclu d'un article — ambigu sur ce point — de Lachiver et Dupâquier, mais qu'il se manifestait comme aujourd'hui par un arrêt de la procréation après un certain nombre d'années de mariage.

D'autre part, il est difficile d'expliquer le déclin assez général de la mortalité infantile par l'essor de l'allaitement maternel, alors que pour l'ensemble de la société l'allaitement mercenaire n'a pas reculé mais a plutôt progressé dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Il reste cependant qu'au sein des élites sociales, principales utilisatrices des

HISTOIRE DE LA FAMILLE

nourrices mercenaires aux XVI^e et XVII^e siècles, un net progrès de l'allaitement maternel s'est manifesté, si j'en crois les témoignages publiés par Shorter, que personne n'a démentis. Et que si les bourgeois du XIX^e siècle ont continué à recourir aux nourrices, ils les ont généralement fait venir chez eux, comme certaines grandes dames des XVI^e et XVII^e siècles. Or, tout porte à croire que c'est de ces élites sociales que sont venus les nouveaux comportements qui se sont peu à peu généralisés à l'ensemble de la société, en ce domaine de la procréation et de l'éducation des enfants.

Ces nouveaux comportements "éclairés" témoignent-ils clairement d'un développement de l'amour maternel? Cela ne me paraît pas évident en l'état des recherches. Je suis d'accord avec les ethnologues et historiens qui, critiquant Shorter et Elisabeth Badinter, remarquent que les progrès de l'hygiène ne signifient nullement que les mères ont davantage aimé leurs enfants. Au contraire: il y a dans la médicalisation à outrance des soins de la petite enfance une sorte de froideur, comparable à celle qu'impliquait la mise en nourrice. Par exemple, la tétée à heures fixes est peut-être plus hygiénique que la tétée à la demande — c'est à voir — mais manifeste un amour moins spontané. De même l'expulsion des enfants du lit maternel, organisée par l'Eglise, et avec une incroyable vigueur, bien avant que les médecins ne s'en mêlent.

Il faudrait, pour faire un bilan complet des recherches françaises en ce domaine, dire un mot des études de Jacques Gélis, Mireille Laget et Marie-France Morel sur l'accouchement et les soins de la petite enfance. En plus du livre qu'ils ont écrit en commun, *Entrer dans la vie*, Jacques Gélis a publié une quinzaine d'articles et les mémoires d'un *Accoucheur de campagne sous le roi soleil*; et Mireille Laget vient de publier sa thèse sur *L'accouchement avant l'âge de la clinique*, aux Editions du Seuil. Mais ce qui m'a le plus intéressé, dans la perspective d'une histoire du sentiment, ce sont les recherches récentes de Gélis sur les sanctuaires à répit en Europe occidentale⁶. La multiplication de ces sanctuaires où l'on portait les nouveaux-nés morts pour qu'ils ressuscitent le temps de recevoir le baptême, et le caractère très populaire, très spontané de ces pratiques montre bien la force de l'amour des parents pour leurs enfants, même si cet amour se préoccupait davantage du salut de l'enfant et moins que le nôtre de son bonheur ou de sa santé en ce monde. C'est cette obsession du salut qui explique que l'on ait souvent parcouru des kilomètres par la pluie, la neige et le froid pour faire baptiser un nouveau-né, sans s'arrêter aux risques que les intempéries pouvaient faire courir à sa santé et à sa vie. De sorte que ce que Shorter a mentionné comme un témoignage de l'indifférence des parents peut être interprété comme une manifestation de leur amour. Pour moi, je rapprocherai volontiers leur attitude de celle des mères des XIX^e et XX^e siècles qui, dans l'intérêt bien compris de leurs enfants, leur refusaient la tétée à la demande, ou les laissaient dans leurs berceaux quand ils pleuraient.

6. Jacques Gélis, "De la mort à la vie, les sanctuaires à répit", *Ethnologie Française*, 11 (1981), n°3, pp. 211-24; et surtout "La mort du nouveau-né et l'amour des parents: quelques réflexions à propos des pratiques de répit", communication faite aux Entretiens de Malher en Novembre 1981, encore inédite.

Suis-je donc sur le point de conclure que rien de fondamental n'a changé en matière d'amour paternel ou maternel? Pas du tout, puisque cet amour — si c'est bien d'amour qu'il s'agit — se manifestait au XVII^e siècle par des actions tout à fait contraires à celles qui le manifestent aux XIX^e et XX^e siècles. L'exemple limite est celui de ces paysans allemands qui, lorsqu'ils avaient assuré la pérennité de leur maison par la procréation et l'éducation de quelques enfants, laissaient les suivants mourir de faim après les avoir baptisés, parce qu'ainsi ces enfants étaient sûrs d'aller directement en Paradis sans avoir à subir les malheurs de la vie en ce monde et les aléas qu'elle implique pour le salut; parce que d'autre part ces enfants surnuméraires auraient posés des problèmes économiques qu'une famille pauvre avait du mal à résoudre; et enfin parce qu'au Paradis la famille avait ainsi des membres bien placés pour obtenir des grâces divines pour ceux qui restaient sur terre⁷. Devant de tels comportements, il est difficile de soutenir que rien de fondamental n'a changé; et pourtant, d'une certaine manière, cette conduite peut se présenter comme une manifestation d'amour particulièrement éclairée et sophistiquée, comparable au baptême précoce, ou à la tétée à heures fixes et au maintien dans son berceau de l'enfant qui pleure.

Il me semble donc qu'au lieu de se braquer sur les questions "l'amour maternel existe-t-il?", et "s'est-il développé?", il vaut mieux se demander quelles étaient ses manifestations, quel était son statut dans la culture étudiée, quel était le statut des enfants d'une part, des parents d'autre part, et les modèles de conduite des uns envers les autres.

Au XVII^e siècle il semble qu'un enfant valait au fond moins qu'un adulte, que sa mort scandalisait moins, et que l'attachement qu'on avait pour ce petit être inachevé paraissait plus ridicule que l'attachement qu'on pouvait avoir pour un adulte. Aujourd'hui, au contraire, la mort d'un enfant est beaucoup plus inacceptable que celle d'un adulte, et c'est du manque d'amour envers un enfant qu'il faut se justifier.

Dans la relation des parents et des enfants, l'ancienne morale exigeait des enfants du respect et de la révérence, elle s'inquiétait du mépris qu'ils pouvaient avoir pour leurs parents, du chagrin qu'ils pouvaient leur causer par leur mauvaise conduite, et de la colère dans laquelle ils pouvaient les mettre. De la part des parents elle craignait l'indifférence, l'aversion, la haine qu'ils pouvaient porter à certains de leurs enfants, mais aussi l'excès d'attachement qu'ils pouvaient éprouver pour d'autres. D'ailleurs l'une des images les plus utilisées par les moralistes chrétiens de cette époque était celle de la guenon étouffant son petit à force de l'embrasser. Or ce n'était pas là une image freudienne: cette guenon n'était pas une mère étouffante et castratrice, mais une mère — ou un père — qui gâtait son enfant, le laissant se dévergondner parce qu'il l'aimait trop pour le corriger.

7. Voyez le "rapport des rapports" d'Arthur E. Imhof au Congrès général de Manille (9-16 Décembre 1981) de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, p. 6; S.M. Phayer, *Religion und das Gewöhnliche Volk in Bayern in der Zeit von 1750-1850* (München: Stadtarchiv, 1970); et Joseph Hazzi, *Renseignements statistiques concernant le duché de Bavière* (1801).

HISTOIRE DE LA FAMILLE

On se méfiait du trop d'amour des parents autant que du trop d'amour des maris pour leurs femmes, quoique pour d'autres raisons, et quoique le mot "amour" ait eu, dans chacun de ces contextes un contenu différent. A la vivacité de l'amour la morale de ce temps préférait une affection un peu froide, mêlée de crainte, de respect et d'obéissance de la part de l'enfant, de bienveillance mais de fermeté de la part des parents; et les modèles de conduite laïcs semblent ne s'être distingués sur ce point du modèle chrétien que par une plus grande dureté.

Je sais bien que certains parents de ce temps ont éprouvé pour leur enfants — ou tel d'entre eux — une affection très vive. Ainsi Mme de Sévigné pour sa fille déjà adulte et mère de famille. Mais je serais étonné que l'affection qu'éprouvaient ces parents n'ait pas été retenue, brimée d'une manière ou d'une autre par la sévérité des modèles de conduite régnants.